



Contrat d'apprentissage et convention collective

Par **emalio13**, le **13/07/2009** à **17:42**

Bonjour,

Depuis le 1er octobre 2008 je suis en contrat d'apprentissage dans une société informatique qui a la convention collective Syntec (mon contrat se fini fin septembre 2010). Je suis tombé par hasard sur l'article à l'adresse suivante :

http://www.editions-tissot.fr/droit-travail/enews_article.aspx?codeCategory=PME&id_enews=237&id_art=1297

il dit que la convention Syntec améliore leur salaires pour les apprentis. mon contrat prévoyait pour la première année 41% du smic puis 53% début mars 2009 (21ans) et pour la 2ème année 61% du smic.

J'aimerais savoir si ces nouvelles dispositions me permettent d'avoir un salaire revu à la hausse puisque ceci est applicable au 1er juin 2009. Ce qui donnerait pour cette année à partir de juin 2009 55% et pour la 2ème année 65% du smic...

Ici, les pages 24 et 25 de ce pdf donnent les nouveaux pourcentages applicables :

<http://www.syntec.fr/images/pdf/accord%20formation%20du%2023.10.08%20-%20comment%E9.pdf>

d'avance je vous remercie

Cordialement

